Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260320-DELIB28_200326-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 15 **Votants** : 15

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 19 heures, le conseil municipal de Saint Barnabé s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal à Saint Barnabé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Etaient présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, Mme RIBEIRO Charlène, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Ouverture de la séance à 19 heures 05

Secrétaire de séance : Mme Charlène RIBEIRO

DELIBERATION 2026-028

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**

Délégué titulaire : Georges LE FRANC
Délégué suppléant : Michel JOUAN

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
Charlène RIBEIRO

Pour extrait conforme
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
22600